



Absence de communication suite démission et absence de participat

Par **Julien Rey**, le **12/05/2009** à **12:44**

Bonjour,

Depuis 2005 je travaillais dans une société qui s'est fait racheté par un groupe courant 2006. En 2008 (au 1er janvier) ma société s'est fait absorbée et je suis devenu salarié de la société absorbante (avec tout les nouveau avantages, CE, Cheques vacances, mutuelles, participation et intéressement). J'ai démissionne en Aout 2008.

Aujourd'hui n'ayant eu aucune nouvelle de la part de mon ancienne employeur concernant la participation, je lui demande par mail pourquoi je n'ai pas de participation, sa réponse est :

"Effectivement, il n' y a pas de participation, mais de l'intéressement.

Ce montant vous sera adressé par chèque à la fin du mois de juin 2009, après calcul définitif de cet intéressement."

1 - Le groupe en question dégage 17.4 Million de bénéfices pour 2008. légalement l'intéressement peut-il remplacer la participation, comme il le laisse sous-entendre ?

2 - Quand je demande POURQUOI il n'y a pas de participation, la personne me fait la même réponse en copier-coller et ne répond donc pas à ma question ! N'y a-t-il pas une obligation légale de l'employeur de communiquer sur ce sujet ? Comment pourrais-je savoir si les autres employés ont perçus une participation ?

3 - Auprès de qui dois-je m'adresser pour avoir une réponse claire et une justification de fait que je ne perçoive pas de participation, en effet, je n'arrive pas à avoir de réponse à Pourquoi

n"y a -t-il pas de participation ? prud'hommes ?

Par avance merci pour votre aide.